

2019-06



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 13
Conseillers Présents 10

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 12 mars 2019 à 19 heures 30 sous la
présidence de M. Richard MAZAJCZYK, Maire

Sont présents : DICK Rosalie, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel (19h44), SCHWEITZER Carlo, TRIANTAFYLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

Absents excusés : ABIDI Farid, BINDLER Miriam, JEANDON Christelle

Absents :

Ont donné procuration : ABIDI Farid à LILLER Laurent

Secrétaire de séance : DRAXEL Laurent

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 22 janvier 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Démission du 3^e adjoint
4. Compte administratif 2018
5. Compte de gestion 2018
6. Affectation du résultat
7. Taux des taxes locales directes
8. Budget primitif 2019
9. Subventions aux associations
10. ONF : programme d'actions 2019
11. Travaux réalisés par l'Association Foncière : participation aux frais
12. Motion contre la décision de M. le Ministre François de Rugy actant l'enfouissement définitif des déchets ultimes de Stocamine
13. Divers

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Point n°13 : Admission en non-valeurs

Point n° 1
Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 22 janvier 2019 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point n° 2
Désignation du secrétaire de séance

M. Laurent DRAXEL a été désigné secrétaire de séance.

Point 3
Démission du 3^e adjoint

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. ABIDI Farid de son poste de 3^e adjoint, pour raisons professionnelles, par courrier recommandé daté du 4 février 2019. Ce courrier a été adressé au Préfet du Haut-Rhin qui a accepté la démission en date du 4 mars 2019. M. ABIDI Farid reste conseiller municipal. La démission de M. ABIDI Farid est par conséquent devenue définitive au 4 mars 2019.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1, L2122-8 et L2122-14, suite à cette démission, le Conseil Municipal a la faculté soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, soit de supprimer le poste d'adjoint.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un volontaire se porte candidat pour le poste de 3^e adjoint.

Aucun candidat ne se présentant, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint pour la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acte la démission de Monsieur ABIDI Farid pour raisons professionnelles
- Décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Mme MOREAUX Muriel arrive à 19h44.

Point n° 4
Compte administratif 2018

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Carlo SCHWEITZER, 1^{er} Adjoint, délibère en l'absence de Mr le Maire.

Après avoir pris connaissance de toutes les dépenses et toutes les recettes effectuées au cours de l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considère que M. Richard MAZAJCZYK, maire, a normalement administré les finances de la commune pendant l'année 2018,
- fixe les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	377 200.69 €	497 790.31 €	120 589.62 €
	Section d'investissement	260 978.69 €	1 108 332.50 €	847 353.81 €

REPORT DE L'EXERCICE 2017	002 Report de fonctionnement		178 894.63 €	
	001 Report d'investissement	678 905.53		

TOTAL (réalisations + reports)

1 317 084.91 €	1 785 017.44 €	467 932.53 €
----------------	----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL		

2019-07

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	377 200.69 €	676 684.94 €	299 484.25 €
	Section d'investissement	939 884.22 €	1 108 332.50 €	168 448.28 €
	TOTAL CUMULE	1 317 084.91 €	1 785 017.44 €	467 932.53 €

Excédents :	467 932.53 €
-------------	--------------

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Point n°5 **Compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune de Soppe-le-Bas, présenté par Mr Eric BRAILLON, inspecteur divisionnaire des finances publiques de Masevaux, se soldant par :

- Un excédent de fonctionnement de 299 484.25 €
- Un excédent d'investissement de 168 448.28 €

Point n° 6 **Affectation du résultat**

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018,
Vu l'excédent de fonctionnement ressortant du compte administratif à savoir : 299 484.25 €
Vu l'excédent d'investissement ressortant du compte administratif à savoir : 168 448.28 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2019 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de l'année 2018, soit 299 484.25 €, au compte 002 (FONCTIONNEMENT RECETTES).
- L'excédent d'investissement de l'année 2018, soit 168 448.28 €, au compte 001 (INVESTISSEMENT RECETTES).

Point n° 7 **Taux des taxes locales directes**

Considérant les données provisoires transmises par le service de fiscalité directe locale du Haut-Rhin,
Considérant l'excédent ressortant du compte administratif 2018,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire en 2019 les mêmes taux d'imposition qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,62 %.
- Taxe foncière — bâti : 8,10 %.
- Taxe foncière — non bâti : 43,27 %.

Point n° 8 **Budget Primitif 2019**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le budget primitif de l'année 2019 présenté par le Maire, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	749 969.25 €
	Dépenses	749 969.25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	1 010 098.28 €
	Dépenses	1 010 098.28 €

Point n°9
Subventions aux associations

Le Maire donne lecture de la liste des subventions accordées en 2018 et de la liste des nouvelles demandes reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de subventions selon le tableau ci-après et de les valider au compte 6574 du BP 2019 :

Catégorie 1 :

			Manifestation
1	Amicale des sapeurs-pompiers du Soultzbach	200,00 €	+ 100,00 €
2	Association "Chorale Sainte Cécile"	200,00 €	
3	Association Flore et Loisirs	200,00 €	+ 100,00 €
5	Association des Parents du Vallon du Soultzbach	200,00 €	
6	Association Les Faucheurs de Marguerites	150,00 €	
7	Association de Country section Soppe-le-Bas (activité danse country)	200,00 €	
8	APALIB (activité gymnastique)	200,00 €	

Catégories 2 et 3 :

9	APAMAD	150,00€
10	APAEI Saint André	150,00€
11	Banque Alimentaire du Haut-Rhin	150,00€
12	Ligue nationale contre le Cancer	150,00€
13	Société des amis la bibliothèque - Bibliobus	50,00€
14	Association Musique et Culture	50,00€

Catégorie 4 :

15	Association Gratitude	1 200,00 €
16	Association du Foyer Rural du Vallon du Soultzbach	200,00 €
17	G.A.S. du Haut-Rhin	85,00 €

Le Maire précise qu'il reste une marge de manœuvre disponible pour l'attribution d'éventuelles subventions exceptionnelles.

Point n°10
ONF : Programme d'actions 2019

Le Maire passe la parole à M. Pascal TRIANTAFYLLIDIS, conseiller municipal délégué, qui présente à l'assemblée le programme d'actions 2019 proposé par l'ONF.

Il est prévu :

- des travaux d'entretien du parcellaire pour un montant de 150 € HT (parcelle 13) ;
- des travaux de plantation/régénération en parcelles 7 et 8 (260 plants de chêne sessile) pour un montant de 480 € HT ;
- des travaux de protection contre les dégâts de gibier sur ces plants pour un montant de 630 € HT ;

2019-08

- des travaux sylvicoles en parcelles 6a et 6c (dégagement manuel et nettoyage des régénérations naturelles) pour un montant de 1570 € HT ;
- des travaux d'infrastructure : entretien cloisonnement (parcelle 1) et passage busés sur fossés traversant les parcelles 6 à 11 (report 2018) pour un montant de 1470 € HT
- des travaux divers pour un montant de 100 € : matérialisation des lots de bois de chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le programme d'actions 2019 pour un montant de 4400 € HT, soit 5280 € TTC
- Autorise M. TRIANTAFYLLIDIS Pascal, conseiller municipal délégué, à signer le programme et à approuver sa réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Point n°11

Travaux réalisés par l'Association Foncière : participation aux frais

Suite aux inondations dans la commune en 2016 et 2018, l'Association Foncière de Soppe-le-Bas a prévu en 2019 l'exécution de travaux de drainage au lieu-dit « Alteberg ». Ces travaux d'intérêt général participeront globalement à la lutte contre les inondations et éviteront le ravinement de la Vieille Route et l'engorgement du réseau unitaire qui se jette dans le cours d'eau le Soultzbach.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer financièrement à ces travaux compte tenu de l'intérêt de ce projet.

Le Maire propose de participer à la dépense (fourniture et matériel) à hauteur de 80% avec un plafond fixé à 3500 € TTC.

Afin de concrétiser cet accord, une convention financière sera établie entre la commune et l'Association Foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acter la participation financière de la commune à hauteur de 80% du montant de l'opération, avec un plafond fixé à 3500 € TTC, et précise que les crédits sont inscrits au BP 2019
- autorise le Maire à signer la convention financière entre la commune et l'Association Foncière de Soppe-le-Bas.

Point n° 12

Motion contre la décision de M. le Ministre François de Rugy actant l'enfouissement définitif des déchets ultimes de Stocamine

Monsieur le Maire donne lecture de la motion approuvée par le Conseil Municipal de la commune de Wittenheim :

« François de RUGY, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement 42 000 tonnes, soit 95% de déchets stockés, sur propositions des Mines de Potasse d'Alsace.

Nous déplorons fortement que cette décision soit intervenue sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales, et sans attendre la fin du contentieux engagé par notre commune, le Conseil Départemental et la Région Grand Est, contre l'arrêté Préfectoral du 23 mars 2017, actant l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM.

Cette décision n'est pas compréhensible et nous révolte. En effet, garder ces déchets ultimes enfouis à WITTELSHEIM engendrera à plus ou moins court terme une pollution de la nappe phréatique à grande échelle.

Comment dire aux générations futures que suite à une décision politique, prise sur des considérations financières et sur des postulats tronqués d'un bureau d'études, la nappe phréatique sera polluée ?

On nous reprochera de ne pas avoir agi et de ne pas avoir appliqué le principe de précaution inscrit dans la Constitution !

La commune de Wittenheim ayant à cœur la protection de l'environnement ainsi que le devenir de ses enfants et de sa population, ne peut admettre la décision du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. De ce fait, nous continuerons à nous battre par tous les moyens contre cette décision inacceptable.

Nous demandons que le dialogue soit immédiatement réouvert entre le Ministre, les Elus locaux et les associations environnementales.

Nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la décision qui préserve l'avenir de notre territoire. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la motion contre la décision de Monsieur le Ministre François de RUGY actant l'enfouissement définitif des déchets ultimes de STOCAMINE.

Point n°13 **Admission en non-valeurs**

M. Carlo SCHWEITZER, 1^{er} Adjoint, présente la liste soumise par le receveur municipal d'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur pour un montant total de 631.74 €. Les crédits sont inscrits aux comptes 6541 et 6542 du Budget Primitif 2019.

Point n°14 **Divers**

- **Journée citoyenne :**

La date de l'édition 2019 de la journée citoyenne est fixée au 18 mai 2019. Restent à définir les ateliers proposés pour cette journée. Les idées sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures trente minutes.

2019-09

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 12 mars 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 22 janvier 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Démission du 3^e adjoint
4. Compte administratif 2018
5. Compte de gestion 2018
6. Affectation du résultat
7. Taux des taxes locales directes
8. Budget primitif 2019
9. Subventions aux associations
10. ONF : programme d'actions 2019
11. Travaux réalisés par l'Association Foncière : participation aux frais
12. Motion contre la décision de M. le Ministre François de Rugy actant l'enfouissement définitif des déchets ultimes de Stocamine
13. Admission en non-valeurs
14. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCHWEITZER Carlo	1 ^{er} Adjoint		
LILLER Laurent	2 ^{ème} Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale	Excusée	
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		
WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		

BINDLER Miriam	Conseillère municipale	Excusée	
ABIDI Farid	Conseiller municipal	Procuration à LILLER Laurent	